

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 072

Objet : Attribution d'une subvention au Groupe Ornithologique et Naturaliste (agrément Hauts-de-France)

Séance du mardi quatorze mai deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (58) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH

Procurations (19) :

Brigitte GALLI à Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Danielle MAMETZ à Stéphanie FENET - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Antoine VERMEULEN à Eddie DEFEVERE - Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à César STORET - Catherine DEPELCHIN à Michel DUHOO - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET à Frédéric JUDE - Elizabeth BOULET à Philippe GRIMBER - Nathalie DEBOUDT à Jérôme DARQUES - Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE - Virginie DELESTRE à Emidia KOCH - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL à Joël DEVOS - Christian BELYNCK à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 072

Objet : Attribution d'une subvention au Groupe Ornithologique et Naturaliste (agrément Hauts-de-France)

Le Groupe Ornithologique et Naturaliste, agrément Hauts-de-France (GON) est une association loi 1901, qui dispose d'une expertise dans le domaine la préservation de la biodiversité. Il œuvre pour la protection et la connaissance de la faune régionale.

Les liens avec le GON ont été établis avec le service environnement depuis 2016 dans le cadre d'un projet européen « Tous écocitoyens », puis avec la création du Carnet de la Biodiversité de Flandre Intérieure, dont l'association fait toujours vivre les bases de données sur le Système d'Information Régional sur la Faune (SIRF). Depuis, de nouvelles actions se développent : pose de nichoirs, comptages d'hirondelles, lutte contre le frelon asiatique, animation de conférences, élaboration d'une trame verte et bleue, conseils de gestion...

Le Groupe Ornithologique et Naturaliste, agrément Hauts-de-France, sollicite Cœur de Flandre agglo pour un soutien financier de l'ordre de 5 000 € pour l'année 2024. La subvention sollicitée permettra la poursuite des activités citées précédemment et d'autres à venir.

Le soutien auprès de cette structure s'inscrit pleinement dans les axes du projet de territoire autour des questions environnementales de préservation de la biodiversité et des habitats naturels.

Considérant que la préservation de l'environnement est un enjeu majeur pour le territoire ;

Considérant que le Groupe Ornithologique et Naturaliste, agrément Hauts-de-France est un acteur incontournable de la biodiversité, un outil majeur pour la connaissance et la protection de la faune sauvage du territoire ;

Il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention au Groupe Ornithologique et Naturaliste, agrément Hauts-de-France, pour l'année 2024 d'un montant de 5 000 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que les documents afférents au dossier.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Seance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 mai 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

